

memorandum
fédéral 2007

L'ES

L'économie sociale est une manière d'entreprendre autrement. C'est une autre façon de pratiquer l'économie avec une finalité qui n'est pas le profit mais une plus-value sociale.

Face aux besoins non satisfaits de la population, elle invente, avec toutes les parties concernées, des activités innovantes qui proposent des réponses durables.

Les entreprises d'économie sociale génèrent, comme toutes les entreprises, des plus-values économiques. De plus, grâce à leurs valeurs intrinsèques, elles dégagent aussi une foule de plus-values sociales et sociétales : le maintien à l'emploi de personnes, le réinvestissement des bénéfices dans l'activité, l'ancrage local, le maintien de la cohésion sociale, le souci d'un service de qualité, une tarification sociale.

Ces trente dernières années, l'économie sociale a apporté des solutions nouvelles à des problématiques variées comme le chômage des moins qualifiés, le réchauffement climatique, le recyclage...

Les innovations ne manquent pas : de la finance éthique et solidaire à la production d'énergie renouvelable en passant par une autre façon d'organiser les échanges économiques et commerciaux Nord-Sud ou encore par la consommation éthique.

L'économie sociale est donc un secteur d'activités transversal. Les entreprises et organisations d'économie sociale peuvent poursuivre de multiples finalités en développant diverses activités dans des secteurs d'activités variés.

L'économie sociale et les alternatives économiques qu'elle développe ont de l'avenir et les politiques de ces dernières années ont manifesté l'intention de soutenir son développement et son essor.

En 2003, les fédérations représentatives du secteur avaient rédigé un mémorandum qui insistait sur la nécessité de renforcer et de consolider les acquis et avançaient une série de propositions et de revendications. Parmi ces demandes : le renforcement de l'administration fédérale, le lancement d'un conseil fédéral de l'économie sociale doté de moyens, le développement des services de proximité, la réforme du statut de Société à finalité sociale (SFS)...

Nous devons malheureusement constater que les réalisations durant cette législature sont en-deçà des espérances des acteurs.

Certaines avancées apparaissent comme des succès en demi-teinte pour le secteur, par exemple : le conseil fédéral de l'économie plurielle sera peut-être inauguré avant le 10 juin et le projet de loi réformant le statut des SFS a été voté. SAW-B et ses fédérations membres réclament l'achèvement de ces chantiers.

Mais, surtout, le secteur de l'économie sociale a poursuivi ses innovations dans quantités de domaines.

Reconnaître ces avancées et soutenir le développement de nouvelles activités, redonner sa place à chacun et reconnaître le rôle de tous pour une économie qui tient compte de l'humain, prouver qu'entreprendre autrement offre des bénéfices à l'ensemble de la population, c'est l'ambition de SAW-B, de ses fédérations et de ses membres. Gageons que le futur gouvernement s'emparera de notre projet pour une Belgique et un monde plus solidaires, pour en faire, avec l'économie sociale, une réalité.

Dès 1990, le Conseil Wallon de l'Economie Sociale a mis au point une définition de l'économie sociale qui a fait autorité: «*L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutuelles et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :*

- *finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;*
- *autonomie de gestion;*
- *processus de décision démocratique;*
- *primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.* »

MEMO

Mémoire de

SAW-B et de ses fédérations membres

En 2003, SAW-B a réalisé un mémorandum qui était présenté en partenariat avec d'autres fédérations, telles Febecoop ou Syneco. Aujourd'hui, SAW-B pilote avec ces mêmes partenaires la ConcertEs, qui rassemble les fédérations francophones actives dans l'insertion, le recyclage, les coopératives, les services de proximité, la finance solidaire... Ce mémorandum complète et étaye les positions déjà développées au sein du mémorandum de la ConcertEs. Cependant, il va plus loin, ou, s'arrête et met l'accent sur des revendications moins présentes, comme celle de la finance solidaire.

Par ailleurs, le mémorandum de SAW-B a été réfléchi, pensé en collaboration avec VOSEC, la coupole de l'ES flamande. En effet, présenter un mémorandum fédéral sans s'appuyer sur une nécessaire solidarité Francophonie-Flamande, nous a semblé trop éloigné des valeurs de l'économie sociale que nous défendons au quotidien : la coopération, la solidarité.

1. Compétence fédérale « économie sociale »

- SAW-B et ses fédérations membres plaident pour **le maintien et le renforcement d'un secrétariat d'Etat ou, mieux encore, le rattachement à un grand ministère de la compétence de l'économie sociale**. La demande liée au rattachement peut être envisagée parce que aujourd'hui, le secrétariat d'Etat ne dispose pas d'une « force de frappe » suffisante et que quantité de matières et de dossiers sont directement pris en charge par d'autres ministres (emploi, finance, économie, ...). Loger la compétence de l'économie sociale dans le portefeuille d'une ou d'un vice-premier ministre permettrait une prise en compte transversale de cette matière qui concerne l'emploi comme la fiscalité ou l'environnement.
- Les moyens mis en place par ce secrétariat d'Etat ou le ministre et sa cellule administrative complètent souvent des mesures régionales insuffisantes ou simplement inexistantes. A ce titre, le maintien du secrétariat d'Etat et de la compétence fédérale claire s'impose.

2. Reconnaissance de l'économie sociale comme un secteur (un tiers secteur) à part entière

- SAW-B et ses membres demandent **l'abandon du terme « économie plurielle »** car il entraîne des risques de confusion avec d'autres notions (entre autres au niveau européen). Partant, il complexifie et diminue la visibilité et la compréhension par tous des principes de l'économie sociale qui méritent pourtant d'être connus de tous.
- L'économie sociale représente bien plus que la seule insertion de personnes fragilisées. L'Economie sociale constitue bien un terrain économique en tant que tel. Il est vital de reconnaître à l'économie sociale son rôle fondamental de **laboratoire d'innovations économiques**.
- SAW-B demande au gouvernement fédéral **d'encourager et de faciliter l'investissement dans l'économie sociale** en général et plus particulièrement dans des secteurs ou des niches tels les énergies renouvelables, la consommation éthique et solidaire, le commerce équitable, la finance durable et solidaire, les services de proximité, l'écoconstruction...

3. Représentation des acteurs de terrain au sein du conseil fédéral

A l'issue de cette législature, un conseil fédéral de l'économie plurielle verra le jour. C'est un pas en avant. Néanmoins, cet organe de concertation et de soutien au développement de l'économie sociale a besoin d'être dynamisé. C'est possible si le futur gouvernement :

- **Offre au Conseil fédéral de l'économie sociale des moyens suffisants** à la réalisation d'études et à la prise d'initiatives particulières.
- Réserve une place importante aux représentants du secteur de l'ES au sein du Conseil fédéral
- Consulte systématiquement le Conseil fédéral et les représentants de l'ES pour tous les dossiers qui les concernent (Accord de coopération, fiscalité, ...)

4. Une administration renforcée

Depuis une dizaine d'années, le gouvernement a mis en place un Ministère/secrétariat d'Etat pour aider à coordonner cette variété de compétences touchant à l'économie sociale. Cette initiative a été complétée par la création d'une cellule administrative pour l'économie sociale. Cette cellule permet de travailler dans la continuité et la stabilité. De fait, des personnes compétentes et impliquées ont permis que notre secteur progresse et ont aplani les problèmes liés à la diversité des intervenants. Il importe de la maintenir et de l'aider à renforcer ses acquis :

- **Augmenter les moyens et l'effectif de personnel** de l'administration.
- Organiser une **transversalité plus grande** avec les autres ministères (emploi, finances, intégration, Coopération, ...) et une meilleure coordination entre fédéral et régions.
- Poursuivre la concertation initiée avec les représentants du secteur.

5. Valoriser et soutenir le professionnalisme de l'ES

Loin d'être à la traîne et loin des images d'un secteur qui « bricole » des solutions pour répondre aux besoins de la population, l'économie sociale est un laboratoire d'innovation sociale et économique. Bien souvent, ce secteur montre l'exemple à l'économie « classique » et les avancées qu'il invente sont ensuite disséminées dans tous les champs de l'activité économique. Cette force d'innovation mérite d'être soutenue et amplifiée. Parce qu'une économie qui remet les personnes au centre de sa démarche a de l'avenir et répond aux multiples interrogations et révoltes de nos citoyens face au fonctionnement orienté vers le seul profit de certaines entreprises ou grands groupes financiers.

Nous proposons à nos ministres fédéraux de :

- **Soutenir la certification progressive des entreprises d'ES** (ISO, EMAS, Label social, ...).
- Encourager les **échanges entre ES et économie classique**. Des programmes du style de ES-Change, qui facilitait la rencontre et la collaboration entre l'économie sociale et l'économie classique, devraient être remis en route.
- Accompagner les **échanges d'expertises entre entreprises d'ES wallonnes, bruxelloises et flamandes**.
- Promouvoir les échanges et les partenariats commerciaux et économiques entre catégories d'entreprises. (ex : ETA vers les EI, EFT vers les EI...) via ces programmes.
- Faciliter les échanges d'expertises avec reste de l'Europe et les Pays du Sud.

6. Financement de l'ES

Offrir aux entreprises d'économie sociale l'assise financière suffisante à leur création et à leur développement est crucial pour leur devenir. Insuffisamment capitalisée, ne rémunérant pas le capital pour le capital et s'ancrant dans des secteurs d'innovation parfois risqués, l'économie sociale peine à rassembler les capitaux utiles à son essor. Le Fonds de l'économie sociale durable a, aux côtés des banques alternatives telles que Crédal, permis d'offrir une respiration aux entrepreneurs. Néanmoins, il importe de :

- Maintenir le FESD, qui collabore en subsidiarité avec les autres financiers solidaires et qui finance en priorité les actions d'économie sociale.
- Refinancer le FESD à l'échéance 2008.
- Augmenter les prises de participation du Fonds.
(Pour l'instant seulement 10% de l'ensemble de ses investissements)

7. Incitants financiers et fiscaux

Evoquer le financement des entreprises sans aborder la question de la fiscalité ou des propositions d'emploi des outils fiscaux pour accroître ce financement relèverait du non sens. Dès lors, pour encourager la création et le développement des entreprises d'économie sociale, le gouvernement et le ministre des finances pourraient :

- Organiser une **concertation entre l'administration des finances et les entreprises** sur des questions telles que le taux de TVA, l'impôt des sociétés, les réserves immunisées, l'application des intérêts notionnels, l'exonération d'impôt du dividende ...
- **Indexer** les financements et mesures de soutien à l'économie sociale.
- **Soutenir par des mesures fiscales les entreprises faisant volontairement appel à des partenaires d'économie sociale et/ou axant leur politique environnementale sur le réemploi.**
- Maintenir **la TVA à 6 % pour le recyclage des objets récoltés à titre gratuit** et adapter les agréments fédéraux avec les agréments régionaux
- En cas de souscription d'obligations nominatives à 60 mois émises par le Fonds de l'Economie sociale et durable, il est accordé aux personnes physiques une réduction d'impôt pour les sommes versées pendant la période imposable pour leur acquisition. La réduction d'impôt est égale à 5% des paiements réellement faits (soit un avantage fiscal équivalent à 1% par an) et ne peut excéder 210 euros (actuellement 250 euros avec l'indexation) par période imposable. Il paraît justifié **d'accorder le même avantage fiscal aux particuliers qui utilisent les outils traditionnels de financement de l'économie sociale et durable ou un nouveau véhicule financier** spécifique à l'économie sociale et durable et au microcrédit.
- Introduire une réduction du précompte mobilier de 15 à 10 % sur les instruments financiers qui investissent au moins 5 % de leurs actifs dans l'économie sociale et durable

8. Services de proximité

Aide aux personnes âgées, accueil de la petite enfance, offre de mobilité pour les plus âgés ou les moins valides, récolte des déchets verts...Le champ des activités des services de proximité est vaste. L'accord de coopération entre l'état fédéral et l'ES consacrait le transfert de cette matière vers les régions. Si l'effort fait par les régions pour encourager les services de proximité rencontre notre adhésion, il est loin de suffire et restreint parfois le champ d'action des services de proximité à une peau de chagrin. Dès lors, nous appelons le gouvernement fédéral à se saisir de cette question et à :

- Reconnaître le rôle essentiel que jouent les services de proximité dans la lutte contre la pauvreté mais aussi

dans la remise au travail dans la dignité (statut) et la lutte contre le travail au noir, accès au travail de certaines femmes...

- Soutenir le rôle primordial que doivent jouer les services de proximité pour permettre aux familles et notamment aux femmes de pouvoir accéder à l'emploi et s'y maintenir.
- Stimuler l'émergence de services répondant à des demandes nouvelles ou insatisfaites, y compris dans les services d'aide aux personnes. Et ce dans le cadre d'accords de coopération où les ministres de tutelle participent à l'évaluation afin d'en garantir la pérennité.

9. Coopératives d'activités

Les coopératives d'activités illustrent à merveille le caractère innovant de l'économie sociale. En effet, elles offrent aux candidats entrepreneurs la chance de tester leurs activités indépendantes ou coopératives au sein d'une coopérative d'activités en accroissant progressivement son portefeuille client dans un cadre formatif et sécurisant. Leur modèle novateur a mis ces outils de stimulation de l'entrepreneuriat dans une situation précaire. L'accord de coopération prévoyait d'y remédier. C'est en partie fait. Pourtant, il reste à :

- Poursuivre le travail législatif concernant le statut de l'entrepreneur en coopératives d'activités (écrire les arrêtés royaux en concertation avec le secteur). En effet, certains candidats, désireux de créer leur entreprise, ne pourront pas faire appel à ce statut. Dans ce système, l'entrepreneur est engagé par la coopérative d'activités et perçoit un salaire, en fonction des bénéfices réalisés par son activité économique en attendant qu'il se lance en tant qu'indépendant. COOPAC, la fédération qui représente les coopératives d'activités, demande qu'une **large négociation de fond soit menée à ce sujet avec l'ensemble des partenaires sociaux et encouragée par le ministre de l'emploi.**
- Faire aboutir les discussions entamées avec le ministre des finances pour **clarifier et sécuriser le statut fiscal des coopératives d'activités.** Ce statut doit prendre en compte la contribution financière de la coopérative et des candidats entrepreneurs à la société en termes notamment de paiement important de charges fiscales et sociales et de diminution du versement des allocations de remplacement de revenus.

10. Titres- services

Si, ces derniers mois, la question des Titres-services a essentiellement été abordée dans la presse comme un souci financier pour le gouvernement, ils ont surtout permis de créer des dizaines de milliers d'emplois pour des peu qualifiés, principalement des femmes. Il est urgent que, à côté des considérations budgétaires, le gouvernement et le ou la future ministre responsable de ce dossier s'attachent à :

- **Reconnaître la plus-value des entreprises d'ES** en terme de formation et de remise à l'emploi durable et de qualité dans le secteur des titres-services.
- Prendre en charge ce dossier en subsidiarité avec le ministre de l'emploi.
- **Supprimer la déductibilité fiscale des titres-services pour les particuliers** afin de trouver de nouvelles sources de financement du système et de moduler l'intervention de l'État dans le remboursement aux employeurs en fonction du type d'emplois créés.

11. Mesure SINE

La mesure SINE a permis d'offrir une formule sur mesure d'activation au secteur de l'économie sociale. Cependant, faute de voir aboutir certains exercices législatifs qui auraient pu être achevés à l'issue de cette législature, certaines entreprises perdront le bénéfice de cet outil de création d'emploi pour les personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi. Il s'avère urgent de réformer et de stabiliser la mesure SINE. Plusieurs revendications des entrepreneurs d'économie sociale méritent d'être prises en compte:

- **Permettre à nouveau aux AFT et EFT d'engager des travailleurs SINE.**
- **Harmoniser la reconnaissance « entreprise d'insertion » entre le Fédéral et les Régions.** Cette harmonisation devrait permettre l'intégration dans la mesure SINE des nouvelles initiatives régionales, telles IDESS en Wallonie.
- Organiser la possibilité de transfert de postes SINE et PTP entre ASBL et entre ASBL et Société à finalité sociale. Cette mesure doit être accompagnée d'agréments régionaux adéquats (cfr accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions en matière d'économie sociale).

12. Article 60§3

L'article 60§3 facilite l'emploi dans l'économie sociale des personnes qui désirent quitter le revenu d'intégration sociale pour un emploi et une vie décente. Cette mesure est utile aux entreprises d'économie sociale et aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. C'est pourquoi nous souhaitons que le futur gouvernement examine la possibilité de :

- **Augmenter le nombre d'articles 60§3** alloués à l'ES.
- Organiser la concertation entre CPAS et entreprises d'ES pour faciliter l'octroi de ces art. 60§3.
- **Permettre l'octroi d'art.60§3 aux entreprises de travail adapté.**

13. Marchés publics

Les pouvoirs publics détiennent un pouvoir d'orienter les moyens publics qu'ils allouent lorsqu'ils recherchent un service ou un bien via les législations relatives aux marchés publics dont ils disposent. Si des efforts timides pour utiliser cette possibilité existent, l'idéal est d'en augmenter son efficacité et sa portée et de :

- Favoriser les partenariats entre entreprises « classiques » et entreprises d'économie sociale.
- **Encourager les pouvoirs publics fédéraux à lancer des appels marchés publics et à inclure dans les cahiers de charges la sous-traitance aux entreprises d'économie sociale** sous bonne gouvernance.
- Soutenir les plates-formes marchés publics et organiser un soutien individualisé aux adjudicateurs et adjudicataires en partenariat entre la Cellule ES et les fédérations ES actives sur cette question.
- Valoriser les « bonnes pratiques » auprès des adjudicateurs.
- **Faciliter les clauses sociales, entre autres, dans les marchés de la collecte, recyclage et valorisation des déchets.**

14. SFS (société à finalité sociale)

L'économie sociale dispose d'un statut à sa mesure : le statut de société à finalité sociale, qui peut être choisi par une société commerciale désirent inscrire sa finalité au cœur de son existence juridique. Plus de dix ans après son introduction, les entreprises et les fédérations du secteur de l'économie sociale ont souhaité que la loi SFS soit réformée. Cette réforme a été entamée sous la dernière législature mais il reste du chemin à accomplir et il est urgent de:

- **Terminer la réforme de la SFS** (soit concrétiser les Arrêtés royaux sans oublier d'y prévoir une période transitoire de mise en conformité des entreprises).
- En matière de **fiscalité des SFS** :
 - Eviter la double imposition de montants distribués dans le cadre de la finalité sociale.
 - Elargir aux SFS la mesure d'exonération d'impôt du dividende des SC agréées.
 - Développer des incitants fiscaux pour les investisseurs en SFS, entre autres par un avantage fiscal venant compenser, au moins en partie, la perte de l'investissement en cas de faillite.
 - Autoriser de manière contrôlée la répartition des plus-values.

15. Finance solidaire

Depuis plus de vingt ans, le Réseau financement alternatif œuvre sur les questions financières et fiscales pour prouver aux actionnaires, entrepreneurs et pouvoir public que l'argent n'est pas un outil neutre mais doit d'urgence affirmer son caractère solidaire. Diverses propositions allant dans ce sens font l'objet du mémorandum du Réseau Fa. Epinglons certaines d'entre elles :

- **Utiliser les incitants fiscaux pour encourager les investissements éthiques et solidaires** dont la rentabilité financière n'est peut-être pas toujours optimale mais dont la plus-value sociale en termes de cohésion sociale et d' « humanisation » de l'économie est plus qu'évidente.
- **Créer un statut particulier**, limité à certaines activités bancaires mais autorisant l'appel public à l'épargne, **pour les structures de crédit de l'économie sociale.**
- **Créer un véhicule financier qui favorise les prises de participation dans l'économie sociale** (mais également le microcrédit...). La proposition serait d'élaborer une nouvelle catégorie d'OPC qui soit un véhicule financier spécifique à l'économie sociale et durable et au microcrédit, assorti d'incitants fiscaux.
- Bannir, en matière d'épargne pension, les pratiques entrepreneuriales inacceptables mais aussi favoriser les meilleures d'entre elles. Ce sont les deux préoccupations de l'investisseur socialement responsable. Plutôt que d'offrir un nouveau stimulant fiscal, n'est-il pas plus cohérent pour l'Etat de **subordonner l'actuel avantage à la condition que l'investissement se fasse dans des placements éthiques?**
- Faire jouer aux pouvoirs publics le rôle exemplatif qui leur revient en matière de placements éthiques & solidaires : diriger l'argent des pouvoirs publics eux-mêmes et des fonds de pension directement ou indirectement approvisionnés par ceux-ci vers des placements éthiques & solidaires.
- Poursuivre et **achever le travail de réforme législative entamé**, entre autres, avec le Réseau FA **sur le service bancaire de base.**

16. Europe

Il est indéniable que la politique poursuivie par la Communauté européenne influence directement la législation belge. Tout dernièrement, l'Etat a dû revoir des mesures telles que la mesure SINE, par exemple, afin de se mettre en conformité avec les règlements sur les aides d'Etat. Créant une situation précaire et inconfortable pour les entreprises d'Economie Sociale. Les entrepreneurs sociaux appellent le futur gouvernement à :

- Respecter la procédure de notification organisée par l'Europe afin d'assurer l'harmonisation de celle-ci et d'accompagner les entreprises d'ES confrontées à la règle complexe du *deminimis*.
- Renforcer la prise en charge des questions européennes au sein du SPP (renforcement du travail entamé, veille des appels à projets européens et agenda des rencontres européennes...).
- **Poursuivre et soutenir le travail entamé et les revendications du secteur de l'économie sociale sur les services sociaux d'intérêt général.**
- **Soutenir la mise en œuvre, en Belgique, du nouveau label européen qui distingue les produits d'épargne solidaire** et assurer la collecte des données nationales relatives aux indicateurs de l'épargne solidaire définis au niveau européen.

17. Nord-Sud

Très naturellement, les entrepreneurs sociaux poursuivent leurs engagements pour une économie alternative avec des partenaires économiques au Sud. Ces partenariats économiques et commerciaux, ces échanges de travailleurs, de pratiques doivent être encouragés en :

- **Soutenant la mise en place d'un Cluster Nord-Sud** : l'économie sociale Nord/Sud butte sur des difficultés spécifiques pour se développer. Celles-ci tiennent à la nécessité de mettre en place des outils de partenariat en commun mais aussi d'organiser une réponse plus commune, structurée et systématique à de nombreuses questions. Le cluster offrirait des réponses à ces questions.
- Facilitant la prise en charge transversale des initiatives d'ES sur le volet N/S (collaboration interministérielle, ...).
- Assurant la place de l'économie sociale comme outil transversal de la politique de coopération au développement.

18. Promotion de l'économie sociale

Sous la législature précédente, des efforts importants ont été consentis par le secrétariat d'Etat pour accorder une meilleure visibilité du secteur de l'ES auprès du grand public. Il faut bien constater que, au-delà de l'importance des moyens dévolus à cette priorité, les résultats sont mitigés. Pour parvenir à atteindre cet objectif de meilleure connaissance du secteur il importera de :

- Evaluer les actions et programmes précédents avec les représentants du secteur.
- **Dégager des budgets suffisants et structurels pour organiser une communication cohérente vers le grand public.**
- **Organiser la politique de communication et de promotion de l'ES en concertation** et en subsidiarité avec les Régions et les acteurs de l'économie sociale.

Mémoire commun SAW-B - VOSEC



SAW-B et VOSEC ont souhaité affirmer et porter leurs revendications ensemble. Les deux fédérations ont donc choisi de proposer une synthèse commune de leurs priorités pour le prochain gouvernement. Cette initiative marque l'attachement respectif et commun à une collaboration fédérale et au maintien de cette compétence au niveau fédéral.

Compétence fédérale « économie sociale »

- La responsabilité ES doit être prise par un ministre (emploi, finance,...) ou auprès d'un secrétariat d'Etat.

Reconnaissance de l'économie sociale en tant que telle

- Abandon du terme « économie plurielle »
- L'économie sociale est bien davantage que la seule insertion de personnes fragilisées.
ES = terrain économique en tant que tel.
- Reconnaissance du caractère transversal de l'ES.

Représentation des acteurs de terrain

- Un Conseil fédéral de l'économie sociale doté de moyens et qui réserve une place importante aux représentants du secteur.

Une administration renforcée

- Une administration efficace et concertée par les autres ministères.

Europe

- Organiser le travail de pression pour une (plus grande) reconnaissance de l'économie sociale au niveau européen.
- Amplifier le travail des questions européennes au sein du SPP.

Professionaliser

- Soutenir les échanges entre ES et économie classique. Des programmes comme ES-Change devraient être remis en route.
- Encourager les échanges d'expertises entre entreprises d'ES wallonnes, bruxelloises et flamandes.
- Développer les échanges d'expertises avec le reste de l'Europe et les Pays du Sud.

Titres-services

- Reconnaître la plus-value des entreprises d'ES en terme de formation et de remise à l'emploi durable et de qualité.

Services de proximité

- Affirmer et soutenir le rôle primordial que jouent les services de proximité dans la lutte contre la pauvreté.

Coopératives

- Augmenter les moyens du CNC et élargir ses compétences.

Financement de l'ES

- Maintenir le FESD, qui intervient en subsidiarité avec les autres financiers solidaires et qui finance en priorité les actions d'économie sociale.

Promotion de l'économie sociale

- Dégager des budgets suffisants et structurels pour organiser une communication cohérente vers le grand public.

ACFI - Action Coordinée de Formation et d'Insertion

Chaussée de Boondaël, 6 bte 14
1050 Bruxelles
Tél : 02 648 47 12
Fax : 02 648 08 65
E-mail : info@acfi.be
En savoir plus : www.acfi.be

ALEAP - Association Libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel

Rue Henri Lecocq, 47
5000 Namur
Tél : 081 24 01 90
Fax : 081 24 01 96
E-mail : federation@aleap.be
En savoir plus : www.aleap.be

EWETA - Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté

Route de Philippeville, 421
6010 Couillet
Tél : 071 29 89 20
Fax : 071 47 40 87
E-mail : secretariat@eweta.be
En savoir plus : www.eweta.be

FeBISP - Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle

Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4
1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04
Fax : 02 537 84 04
E-mail : secretariat@febisp.be
En savoir plus : www.febisp.be

FEBRAP - Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté

Trassersweg, 347
1120 Bruxelles
Tél : 02 262 47 02
Fax : 02 262 47 02
E-mail : info@febrap.be
En savoir plus : www.febrap.be

FSPFS - Fédération des services de proximité à finalité sociale

Rue Grégoire Soupart, 15
6200 Châtelet
Tél : 071 30 80 11
Fax : 071 70 10 05
E-mail : fspfs@skynet.be

RES - Réseau d'entreprises sociales

Rue de Keuture, 52
5020 Vedrin
Tél : 04 240 58 30
Fax : 04 240 58 79
E-mail : info@resasbl.be
En savoir plus : www.resasbl.be

Réseau financement alternatif

Chaussée d'Alseberg, 303-309
1190 Bruxelles
Tél : 02 340 08 60
Fax : 02 706 49 06
E-mail : info@rfa.be
En savoir plus : www.rfa.be

Ressources

Avenue Cardinal Mercier, 53

5000 Namur

Tél : 081 71 15 81

Fax : 081 71 72 43

E-mail : info@res-sources.be

En savoir plus : www.res-sources.be

SAW-B – Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises

Rue Monceau-Fontaine, 42/6

6031 Monceau-sur-Sambre

Tél : 071 53 28 30

Fax : 071 53 28 31

E-mail : info@saw-b.be

Pour en savoir plus : www.saw-b.be

VOSEC – Vlaams overleg sociale economie

Vooruitgangstraat 333 bus 11

1030 Brussel

Tél : 02 274 14 50

Fax : 02 205 17 39

E-mail : info@vosec.be

En savoir plus : www.vosec.be